



ÉPREUVES SECTORIELLES 2023

Vade Mecum



SIX RÈGLES D'OR

	PARTAGEZ LES INFORMATIONS Communiquez sur les épreuves sectorielles (informations sur le dispositif, copies du vade mecum,...) avec les collègues concernés et avec vos élèves !
	UTILISEZ LE VADE MECUM Dès que vous cherchez une info, regardez si la réponse n'est pas dans le vade mecum ! Il est là pour ça.
	DISTRIBUEZ LES SYLLABI N'oubliez pas de distribuer les syllabi à vos élèves !
	PRÉPAREZ VOS ÉLÈVES Pensez à contacter le Centre de compétence de votre choix pour réserver un stage de préparation pour vos élèves dès le début de l'année scolaire.
	UTILISEZ LES TESTS À BLANC Profitez des tests à blanc autant de fois que vous le voulez, dès réception des logins.
	CONTACTEZ-NOUS : TECHNIOS.TROPHIES@IFPM.BE Infos générales & administratives : Christelle Despas, 081 39 11 20 - 0474 79 24 43 Coach sectoriel et contact épreuves sectorielles : Céline Bechet, 0491 25 93 08

BIEN GÉRER LES ÉPREUVES SECTORIELLES DANS LES ÉCOLES

1 INSCRIPTIONS

➔ DU 26 SEPTEMBRE AU 23 DÉCEMBRE 2022



2 RÉCEPTION DU PACKAGE

➔ 20 JOURS OUVRABLES APRÈS INSCRIPTION

Colis avec tous les éléments utiles & les syllabi (1 copie/élève + 1 copie prof)

un collaborateur vous contactera afin d'organiser la livraison en direct de vos syllabi

Personne ne vous a contacté ? ➔ 081 39 11 20 - 0474 79 24 43

3 DATES D'ÉPREUVES

SOUDEGE ➔ ENTRE LE 13 ET LE 24 MARS 2023
USINAGE ➔ ENTRE LE 20 ET LE 24 MARS 2023

Vous nous donnez vos préférences lors de l'inscription

Vous recevez la confirmation des journées bloquées pour votre établissement
au plus tard le 31 janvier 2023

4 PRÉPARATION DES ÉLÈVES

ÉPREUVE THÉORIQUE



Questionnaires en ligne accessibles
dès réception des logins jusqu'au 30 juin,
de manière illimitée.

ÉPREUVE PRATIQUE



Contactez les Centres de compétence
pour bloquer dès aujourd'hui votre semaine de préparation aux épreuves
(voir contacts utiles).

1 INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes **du 26 septembre au 23 décembre 2022**. Comme les autres années, celles-ci se font via l'interface en ligne de l'IFPM Ouvriers. Pour y accéder, une seule adresse : www.ifpm.be. Cliquez ensuite sur la section « Enseignants », puis «Epreuves Sectorielles - Inscriptions et documents».

Il suffit alors d'entrer le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez créé lors de la première connexion.

Il y a 2 cas de figure :

1. Vous avez déjà utilisé l'extranet cette année
 - a. Vous avez toujours votre login et votre mot de passe ?
 - ➡ Vos identifiants sont toujours valides. Il vous suffit de vous connecter et d'inscrire votre classe.
 - b. Vous avez perdu votre login et mot de passe ?
 - ➡ Identifiant : demandez qu'on vous le renvoie : technios.trophies@ifpm.be
 - ➡ Mot de passe : utilisez le lien "mot de passe oublié" sur la page de connexion
2. Vous n'avez jamais utilisé l'extranet
 - ➡ Demandez votre login et mot de passe à cette adresse : technios.trophies@ifpm.be

POUR QUE VOTRE INSCRIPTION SOIT VALIDÉE, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT :

- Indiquer au moins 3 personnes de contact différentes (direction + chef d'atelier + prof cours techniques / pratique)
- Inscrire toute la classe
- Cocher des dates d'épreuves en phase avec votre planning interne (stages en entreprise, congés, personnel disponible, etc.)

2 RÉCEPTION DU PACKAGE

Dans les 20 jours ouvrables suivant votre inscription, un collaborateur de l'IFPM Ouvriers vous contactera ensuite afin d'organiser la livraison de vos syllabi (en mains propres ou par coursier).

Ces syllabi n'entendent en aucun cas se substituer à votre contenu formatif. Ils sont là pour vous appuyer dans votre travail avec les élèves ainsi que pour vous aiguiller lors de votre préparation aux épreuves sectorielles.

Les documents sont également téléchargeables depuis nos sites web www.ifpm.be et www.technios.be

3 DATES D'ÉPREUVES

Les épreuves se déroulent sur 2 jours consécutifs. Vous avez la possibilité de nous transmettre 3 choix par ordre de préférence lors de l'inscription en ligne. Veillez à bien choisir ces dates. Nous en tiendrons compte au maximum dans la confection des plannings, en fonction des disponibilités des centres partenaires.

4 PRÉPARATION DES ÉLÈVES

ÉPREUVE THÉORIQUE

L'interface de préparation au test théorique sera disponible dès réception des logins. À compter de cette date, vos élèves et vous-même pourrez passer le **test théorique à blanc** jusqu'au jour de votre épreuve officielle. Profitez-en. Vos élèves peuvent aussi s'essayer au test chez eux, sans modération.

ÉPREUVE PRATIQUE

Les Centres de compétence et le Pôle Formation Emploi sont prêts à vous accueillir afin de vous préparer aux épreuves pratiques. Notez bien que ce n'est plus l'IFPM Ouvriers qui prend en charge l'organisation de ces stages de préparation.

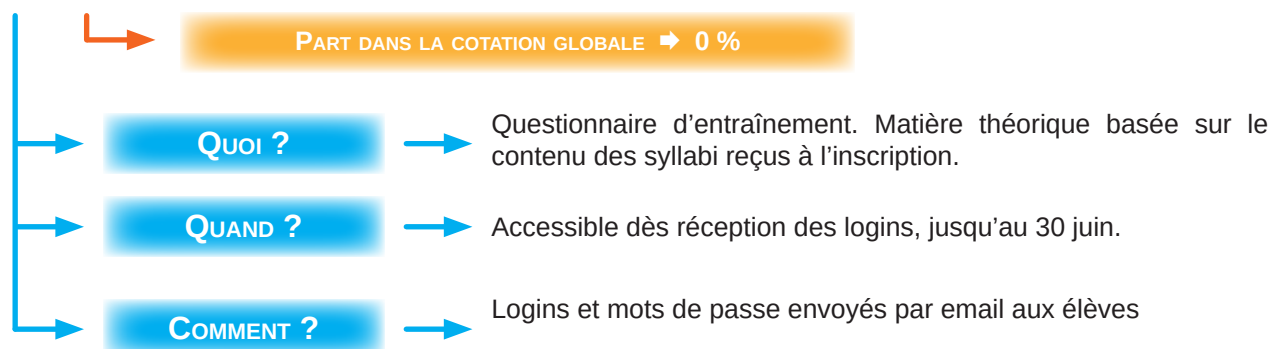
Nous vous conseillons vivement de prendre contact avec le centre le plus proche de chez vous au plus vite afin de trouver les dates qui vous conviennent (voir fiche de contacts utiles).

En matière de financement, ces stages entrent dans le cadre des politiques croisées : aucune intervention n'est demandée à l'école pour les frais de formation. Les responsables enseignement des centres partenaires vous fourniront toutes les informations utiles à ce sujet lorsque vous réserverez votre stage.

L'IFPM Ouvriers n'intervient d'aucune manière dans cette phase de préparation. Seuls les centres partenaires sont compétents à ce sujet.

TESTS ET ÉPREUVES

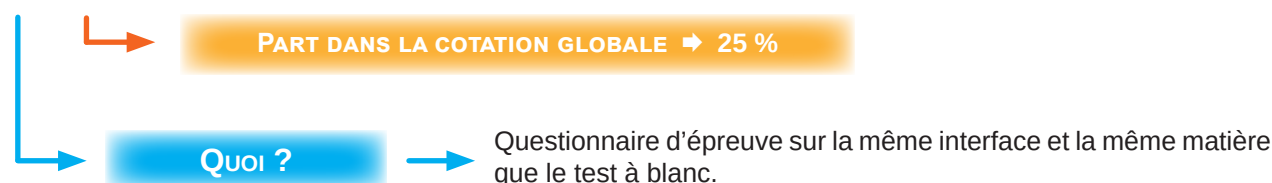
1 TEST À BLANC



2 DEUX JOURS CONSÉCUTIFS D'ÉPREUVES



JOUR 1 ➔ ÉPREUVE THÉORIQUE



JOUR 2 ➔ ÉPREUVE PRATIQUE



	
SOUDAGE	USINAGE
3 pièces à réaliser - 1 tôle/tôle en cordons d'angle - 2 tôle/tôle en bout à bout Le choix de la position et du procédé sont laissés libres.	Tournage : - Cylindrage - Chanfreinage - Rainurage - Perçage - Alésage Fraisage : - Surfaçage - Centrage - Perçage - Taraudage

1 TEST À BLANC

Dès réception des logins, l'interface de testing théorique sera accessible à tous les participants aux épreuves sectorielles (élèves et professeurs).

Ce test "à blanc" est basé sur les matières reprises dans les syllabi que chaque école reçoit à l'inscription. Le logiciel et la batterie de questions utilisés sont semblables à ceux de l'épreuve officielle.

Dans la foulée de la validation de votre inscription, l'IFPM Ouvriers enverra à toutes les écoles participantes les informations nécessaires à l'inscription de leurs élèves sur l'interface de test.

Vous aurez alors tout le loisir de passer le test avec votre (vos) classe(s) autant de fois que vous le désirez. Vos élèves pourront également s'entraîner depuis leur propre ordinateur, quand ils le veulent. Ces tests restent accessibles après le passage des épreuves. Ils peuvent aussi être utilisés comme exercices de révision ou de remédiation.

2 DEUX JOURS D'ÉPREUVES

Désormais, les épreuves sectorielles se dérouleront sur deux journées **consécutives**, dans un de nos centres partenaires.

JOUR 1 ➡ ÉPREUVE THÉORIQUE

Cette première journée se déroulera en trois temps. Tout d'abord, tous les participants suivront une formation sur la recherche d'emploi, dispensée par des professionnels en la matière.

Ensuite, les élèves passeront le test théorique. Celui-ci se déroulera sur la même interface et les mêmes matières que le test à blanc.

Enfin, nous nous occuperons de toute la partie administrative des épreuves pratiques, à savoir l'inscription des élèves dans le centre (photocopies de cartes d'identité, encodage, etc.), la visite des installations et l'explication du matériel, des consignes de sécurité et du contenu relatifs à l'épreuve pratique.

JOUR 2 ➡ ÉPREUVE PRATIQUE

Le deuxième jour sera entièrement consacré à l'épreuve pratique. Plus de papiers, d'inscriptions, de grands discours : place à la technique !

CONTACTS UTILES

Vous avez une question concernant l'un de ces points ?

- L'organisation générale et le processus des épreuves sectorielles
- Les modalités d'inscription
- L'état de votre inscription

Christelle Despas – Coordination des épreuves sectorielles

081/39 11 20 - 0474 79 24 43 - technios.trophies@ifpm.be

Céline Bechet – Coach sectoriel & Contact ES

0491 25 93 08

Vous avez une question concernant l'interface d'inscription, votre login ou mot de passe ?

Christelle Despas – Coordination des épreuves sectorielles

081/39 11 20 - 0474 79 24 43 - technios.trophies@ifpm.be

Vous désirez effectuer un stage de préparation aux journées d'épreuves sectorielles dans un Centre de compétence, de référence ou dans un CTA partenaire ?

TECHNOcampus
LES TALENTS DU FUTUR

Claudia Murer

0476 71 49 13

claudia.murer@technocampus.be



Technicity

.brussels

Gisèle Lamboray

02 340 07 80

gisele.lamboray@technicity.brussels

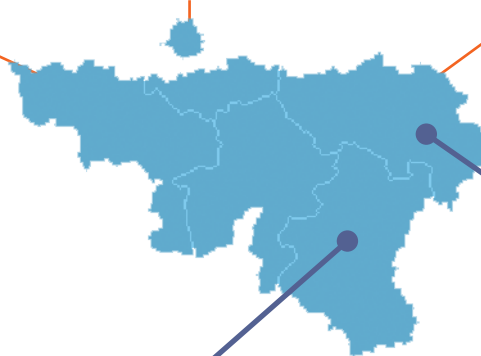


TECHNIFUTUR

Michèle Thonet

04 382 45 23

michele.thonet@technifutur.be



CTA - Province de Liège

➔ **CTA Usinage CNC**

AR Soumagne (David PIRARD)

04 377 10 00

cta@athenee-soumagne.be

CTA - Province du Luxembourg

➔ **CTA Travail de la tôle**

Inst. Saint-Roch Marche (Philippe RYHON)

0474 41 32 48

cta@elmarche.be

APPLICATION

Le présent règlement ne se substitue en aucun cas au règlement d'ordre intérieur propre au Centre de compétence dans lequel vous effectuez votre stage et/ou votre épreuve. Il s'y ajoute en complément spécifique dans le cadre des épreuves (inter-)sectorielles. Il est valable pour les élèves inscrits dans le processus et pour la durée des deux jours d'épreuve (J1 et J2).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux épreuves (inter)sectorielles sont ouvertes aux profils suivants :

- **Soudeurs :**
 - o 7ème Complément en soudage sur tôles et tubes
 - o 7ème Chaudronnerie
 - o 7ème CEFA
 - o 3ème Formation PME Métalliers soudeurs
- **Usineurs :**
 - o 6ème TQ Usinage
 - o 7e Complément en productique
- **Electriciens-automaticiens :**
 - o 6ème Electriciens-automaticiens (si pas de 7 MET/MSAI dans l'établissement)
 - o 7ème Maintenance des systèmes automatisés industriels
 - o 7ème Maintenance des équipements techniques
 - o 7ème CEFA
- **Mécaniciens-automaticiens :**
 - o 6ème Mécaniciens-automaticiens
 - o 7ème Maintenance des équipements techniques

HORAIRES

La journée d'épreuve théorique (J1) se déroule :

- de 9h00 à 15h30 pour Technifutur® ;
- de 9h00 à 15h30 pour TechnoCampus ;
- de 9h00 à 15h30 pour Technicity.Brussels.

La journée d'épreuve pratique (J2) se déroule :

- de 8h00 à 16h30 pour Technifutur® ;
- de 8h00 à 16h30 pour TechnoCampus ;
- de 8h00 à 16h30 pour Technicity.Brussels.

RETARD

Tout retard sera répercuté sur le temps attribué à chaque élève pour l'épreuve sectorielle. Concrètement, s'il est prévu une durée de 3h pour une épreuve, l'élève arrivé 30 minutes en retard ne disposera que de 2h30 pour arriver au bout du processus. Aucun prolongement de l'épreuve ne sera admis.

DÉSISTEMENT

Si une classe devait se désister moins de 30 jours calendrier avant la tenue de son épreuve sectorielle, il lui sera réclamé le paiement d'indemnités dont le montant sera fixé par le Comité de suivi IFPM-Enseignement, regroupant des responsables de chaque réseau d'enseignement ainsi que des représentants du cabinet du ministre compétent.

ABSENCE OU COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ

Toute absence ou comportement inapproprié (dégradation de matériel, non-respect des consignes, tricheries,...) d'un élève ou d'un adulte accompagnant pourra donner lieu, selon l'appréciation du centre qui les accueille, à la disqualification et à l'arrêt du stage/de la remédiation de la ou des personne(s) concernée(s).

ÉQUIPEMENT

Lors de la journée d'épreuve pratique (J2), tous les élèves participants doivent **impérativement** se munir de leur équipement de sécurité de base, sans quoi l'élève concerné ne pourra pas participer à l'épreuve.

L'équipement de sécurité obligatoire est le suivant :

- a. **Soudeurs** : chaussures de sécurité, vêtements de travail en coton (ignifuge), casque de soudage, lunettes de sécurité, gants de soudage.
- b. **Usineurs** : chaussures de sécurité, vêtements de travail (pantalon + veste ou salopette) et lunettes.
- c. **Mécaniciens automaticiens** : chaussures de sécurité, vêtements de travail (pantalon + veste ou salopette).
- d. **Électriciens automaticiens** : chaussures de sécurité.

PRÉSENCE DES ENSEIGNANTS

Les professeurs ne sont **en aucun cas** admis dans l'atelier **le jour de l'épreuve pratique**. La seule exception à cette règle concerne les professeurs qui souhaitent utiliser notre épreuve sectorielle comme épreuve intégrée. Dans ce cas, la demande doit être spécifiquement faite par écrit via technios.trophies@ifpm.be, au plus tard 30 jours calendrier avant la participation de la classe aux épreuves.

Si la demande est acceptée, le(s) professeur(s) concerné(s) auront le droit d'assister aux épreuves de leur classe en qualité d'observateur. Ils ne pourront en aucun cas intervenir dans l'évaluation de l'épreuve ou interagir de quelque manière que ce soit avec leurs élèves. Un représentant de l'IFPM se rendra systématiquement dans les Centres de compétence lors des jours d'épreuves pour s'assurer du bon respect de ce point de règlement. Le non respect de cette règle entraînera l'exclusion des épreuves sectorielles.

REPAS DE MIDI

Les repas de midi des élèves et des professeurs sont pris en charge par l'IFPM Ouvriers pour les deux jours d'épreuve. Les modalités de commande des repas sont propres à chaque Centre de compétence et doivent être respectées. Renseignez-vous à l'accueil du centre à votre arrivée.

CONFIDENTIALITÉ

Les résultats des épreuves finales resteront confidentiels jusqu'à la cérémonie de remise des brevets des épreuves (inter-)sectorielles. Il est donc formellement interdit à tout formateur de divulguer quelle qu'information que ce soit concernant la réussite ou l'échec des élèves participants. Toute tentative d'obtention d'informations de ce type par un professeur ou par un élève pourra donner lieu à une exclusion.

LITIGES

En cas de litige, seul l'IFPM Ouvriers, via son Comité de Gestion Sud, sera compétent. Lui seul pourra statuer en dernier recours des sanctions qui s'imposeront.

PANDÉMIE

L'organisation des épreuves sectorielles reste dépendante de la situation sanitaire. Selon l'évolution de la situation, l'IFPM Ouvriers se réserve le droit d'adapter voire de supprimer les épreuves prévues afin de se conformer au protocole sanitaire mis en place par les autorités.

Chaque intervenant veillera au respect des mesures sanitaires en vigueur au moment du passage des épreuves. Nous vous invitons dès lors à vous renseigner auprès du centre de compétence que vous avez choisi afin de connaître les règles à suivre.

L'équipe de l'IFPM Ouvriers